

LA PREMIÈRE LÉPROSERIE D'HANOÏ (VERS 1885)

VARIÉTÉS

Au temps de la conquête
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 mars 1924)

Nous extrayons les récits suivants, si empoignants dans leur simplicité, des « Notes et souvenirs » que M. R. Bonnal ¹ père publie depuis quelques temps dans le *Revue indochinoise* et dont tout le monde attend avec impatience la publication en un volume.

[...] Hanoï, était, en outre, envahi par des milliers de mendiants accourus des provinces voisines. Des bandes de femmes et d'enfants affamés assaillaient nos soldats en promenade dans le quartier marchand, où il était difficile de se frayer un chemin, même à coups de canne. Le spectacle de ces misères n'était qu'attristant ; mais qu'une bande de lépreux vint à barrer la rue, l'Européen le moins délicat n'avait plus qu'à battre en retraite au plus vite. On se demandait comment des êtres humains pouvaient être tombés dans un tel état de décomposition et vivre encore. Couverts de plaies et d'ulcères qu'ils étalaient avec un cynisme inconscient, ou même parfois avec une complaisance visible, ces malheureux présentaient des moignons sans doigts ; d'autres les pieds rongés par le terrible mal, se traînaient sur leurs genoux calleux et levaient vers le passant une face au ton de brique, sans lèvres et sans nez ; on en voyait vautrés sur des lambeaux de nattes, les membres tordus dans des poses invraisemblables, n'ayant plus assez de voix pour implorer une aumône. Quelques-uns étaient accompagnés d'enfants lépreux, car ces misérables osent procréer. Chez ceux-ci, la funeste hérédité se manifestait par la grandeur démesurée des oreilles, et la forme étrange de leur visage, ressemblant à un mufler de bête fauve plutôt qu'à une figure humaine.

Les Européens se plaignaient, avec raison, d'être exposés à d'aussi répugnants contacts, mais ils étaient mal renseignés quand ils en rendaient responsables les autorités indigènes. Avant notre prise de possession de la ville, la police indigène interdisait aux lépreux l'accès de Hanoï. Ils étaient relégués dans des léproseries éloignées des centres de population et il leur était défendu d'en sortir sous peine de se voir rotinés avec vigueur. Le trésor provincial pourvoyait d'ailleurs, quoique assez chichement, à leur nourriture et à leur entretien. On peut croire que le dégoût qu'ils inspiraient, plutôt que le souci d'éviter la contagion, était la véritable cause de cet internement des lépreux, car les Annamites, même lettrés, ne se préoccupent guère habituellement de questions de ce genre. Il avait d'ailleurs l'avantage de prévenir un genre d'escroquerie assez original que le code n'a pas prévu et que les lépreux pratiquaient maintenant à leur aise.

Nous sommes au marché ; les femmes de la campagne ont installé devant elles leurs petits paniers ronds, où salades, patates, concombres voisinent avec d'autres produits délicats, tels que vers à soie sèches, brochettes d'hydrophiles, enfin toutes ces friandises dont raffole le Tonkinois et que le Français ne peut regarder sans un haut-le-cœur. Tout à coup, une pauvre marchande pousse un cri de détresse, elle a vu le moignon d'un lépreux manier son plus beau concombre et le replacer comme indigne de son choix.

¹ Raoul Bonnal : résident supérieur au Tonkin 1886-1887.

Les clientes qui l'entouraient se sont reculées avec dégoût ; la vente est bien compromise ? Alors, tout en invectivant le malandrin, en lui prodiguant les malédictions et les outrages dont la langue annamite est si abondamment pourvue, elle lui jette à la tête le légume devenu invendable et le drôle, l'ayant ramassé d'un air narquois, va un peu plus loin essayer de renouveler le petit manège, qui lui permettra de faire ses provisions sans déboursier une sapèque.

Il faut avouer que la présence des Français, loin d'avoir apporté, jusqu'à ce jour, un progrès quelconque, dans les centres de population, avait contribué au contraire à y faire régner le trouble et le désordre. Les mandarins locaux et les chefs de quartiers avaient perdu leur influence et craignaient de nous porter ombrage en s'occupant de la police de villes où ils se sentaient sans moyens d'action. Une situation aussi déplorable demandait une réforme énergique et immédiate ; le commissaire général l'avait compris, et avant de quitter le Tonkin, il m'avait donné l'ordre de préparer un projet d'organisation d'une police municipale, permettant d'assurer la tranquillité dans la ville de Hanoï, habitée par une population de plus de 50.000 âmes : mais avant même que l'arrêté du 31 janvier 1884 fut mis en vigueur, j'eus soin de m'entendre avec la Mission française pour la création d'une vaste léproserie au sud de la ville. J'obtins du *tông-dôc* le prélèvement, sur les réserves de Phu-ly, du riz nécessaire à la nourriture des lépreux ; Hanoï n'eut plus, dès lors, l'aspect répugnant d'une cour des miracles.

Extrait de : *Au Tonkin* par R. BONNAL.

Revue indochinoise, septembre-octobre 1923.

LETTRE SUR LA LÈPRE (*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1897)

M Jeanselme, médecin des hôpitaux de Paris, avait écrit dernièrement au docteur Jollivet ² pour lui demander quelques renseignements sur la lèpre en Indo-Chine. Ces renseignements pouvaient, en effet, être utilisés soit pour l'établissement d'un rapport sur cette maladie dont était chargé M Jeanselme par le ministre de l'instruction publique, soit à l'occasion du congrès médical sur la lèpre qui s'est tenu récemment à Berlin. Nous avons demandé cette réponse à M. Jollivet et nous la publions, pensant que quelques détails sur cette maladie, si fréquente au Tonkin, intéresseront nos lecteurs.

Monsieur et très honoré confrère,

Pour ma part, je n'ai jamais soigné dans une léproserie. Mais il existe, dans Hanoï, un village, dit Village des lépreux, où sont agglomérés trois cents ou trois cent cinquante incurables de toute nature, parmi lesquels se trouvent beaucoup des lépreux. Les autres incurables sont déclarés également lépreux, sans qu'aucune autorité médicale se soit prononcée.

Ces malheureux sont secourus par l'État qui remet son aumône en bloc à la Mission chargée de la répartir et de la distribuer. Chacun de ces lépreux, ou soi-disant tel, reçoit par mois l'une des trois sommes suivantes : 1 fr. 20, 2 fr. 40, 3 fr. 60, suivant que les mutilations dont ils sont porteurs les font ranger dans la première, la deuxième ou la troisième catégorie.

Ils complètent cette allocation trop faible par des travaux faits à l'intérieur du village ou même en dehors. Beaucoup s'absentent, soit à l'époque des semailles, soit à l'époque de la moisson. Entre-temps, ils sont en ville porteurs de fardeaux ou tireurs de

² Guillaume Jollivet (1850-1905) : docteur endroit et en médecine, éphémère médecin municipal de Hanoï, fondateur du *Petit Tonkinois* (1900-1905) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Le_Petit_Tonkinois.pdf

pousse-pousse. C'est dire qu'ils ont toute liberté et qu'ils sont complètement en contact avec la population européenne qui pense cependant que la lèpre est contagieuse et qui n'accepte rapports fréquents que parce qu'elle confond la lèpre avec d'autres maladies de la peau.

J'ai pénétré dans ce village pour y distribuer quelques médicaments, mais je n'ai jamais pu y avoir une organisation, même incomplète, ni astreindre les malades à un régime quelconque, encore moins pratiquer des autopsies. Cependant, malgré cette infériorité de situation, j'ai fait quelques observations que j'ai corroborées plus tard, lors d'un voyage en Cochinchine. J'ai, d'autre part, souvent traité la question de la lèpre, soit avec des missionnaires, soit avec des personnes qui s'intéressaient à cette maladie et, de tout cela, est résulté pour moi un certain nombre d'observations et d'idées que je vais vous exposer.

La lèpre occupe toutes les possessions françaises de l'Indo-Chine et elle s'étend dans tous les États voisins : aux Philippines, où les malades ne sont pas enfermés d'une façon générale (les trois léproseries existantes étant insuffisantes) ; en Birmanie, où il existe deux hôpitaux dont l'un est l'asile Saint-Jean pour recevoir les lépreux qui veulent se faire hospitaliser ; au Yunnan, malgré son altitude ; au Quang-Si ; à Ma-Cao où les lépreux sont internés ; et même à Hong-Kong.

Dans l'Indo-Chine, les lépreux ne se rencontrent pas nécessairement sur le littoral de la mer ou sur les bords des fleuves. Par contre, je n'ai jamais rencontré de lépreux originaires de la partie montagneuse du Tonkin. Si l'on rencontre des lépreux au Yunnan, ce n'est jamais sur les montagnes, mais bien dans certaines parties de vallons qu'une inondation peut accidentellement transformer en une série de marais. Presque tous ceux que j'ai soignés habitaient des parties basses, marécageuses du Tonkin. Je me suis laissé dire que les agglomérations de lépreux en Annam sont toutes situées sur le bord des lagunes, c'est-à-dire dans des endroits bas et humides, En d'autres termes, le voisinage de la mer ou d'un cours d'eau ne saurait être incriminé en lui-même, mais seulement les parties basses et marécageuses que l'on trouve soit dans nos deltas soit même accidentellement dans les hautes parties des vallées.

À raison de ce qui procède, la lèpre se manifeste surtout dans les campagnes. Mais les agglomérations urbaines recèlent certainement une grande quantité de lépreux qui viennent s'y cacher parce que la population ne soupçonne pas qu'ils sont atteints de cette maladie.

Aucune race asiatique ne semble échapper à la lèpre. Dans les hôpitaux de Saïgon, il y a quelques Chinois atteints des mêmes déformations et des mêmes signes objectifs que les Annamites. Leur nombre est moins grand, c'est entendu, mais uniquement parce que les malades chinois retournent, pour la plupart, dans leur pays d'origine.

Il n'existe pas ici un seul cas authentique de lèpre chez un Européen. Tous les cas dont on parle parfois n'ont jamais été constatés par un médecin et peuvent par suite n'exister que par l'erreur d'une personne étrangère à la médecine. Mais la croyance générale est que la lèpre est contagieuse et transmissible aux Européens. Cependant, j'ai soigné des lépreux, non à distance, mais en les touchant comme on touche d'autres malades et cela sans éprouver le moindre malaise. Certains Européens ont, sans s'en douter, comme coolies ou même comme domestiques, les indigènes lépreux. Aucun cas de contagion n'a été relevé. Dans les troupes indigènes et dans la police annamite, il existe certainement des lépreux ; aucun des Européens sous-officiers ou gardes principaux en rapport journalier avec eux n'a été atteint de la lèpre.

Chez l'indigène, le lépreux se rencontre surtout dans la classe pauvre, principalement chez les pêcheurs de poissons de marais. Mais si cette dernière classe est plus en évidence que d'autres, il ne s'ensuit pas que la classe riche soit indemne. Des renseignements particuliers me permettent de penser que de nombreux lépreux, même des parents de médecins annamites, sont atteints de la lèpre et cachés dans leur demeure.

Les indigènes, d'après les dires et les écrits de certains missionnaires, penseraient que la lèpre est contagieuse. On affirme qu'ils mettent hors village ceux qui sont mutilés. Cette affirmation aurait besoin d'être vérifiée. Il se peut du reste fort bien que les Annamites repoussent le lépreux mutilé ou ulcéré, sans s'éloigner des lépreux non arrivés à la dernière période. Dans tous les cas, les faits résultant de mon observation personnelle contredisent cette hypothèse. Au Village des lépreux, qui est ouvert à tout-venant, les lépreux vivent en famille avec leur femme et leurs enfants, ils y reçoivent de nombreuses visites d'amis ou de marchands venus du dehors. Ils sortent enfin dans la ville quand il leur plaît. J'en ai rencontré une foule dans Hanoï, soit au marché public, soit aux abords des bateaux de voyageurs européens. Ils me saluaient d'une façon presque imperceptible et continuaient à se mêler à la foule. Ils emportent généralement les bagages, les personnes, les provisions de ces derniers, coudoient à chaque instant des indigènes, sans qu'on leur dise rien. Comme je l'ai dit plus haut, certains se louent comme semeurs ou comme moissonneurs dans les campagnes ; d'autres sont comme soldats mêlés aux armées. Certaines prostituées annamites sont lépreuses. Tous ces faits sont contraires à l'idée que les lépreux sont atteints d'une maladie contagieuse.

Avant l'occupation française, chaque province du Delta était tenue d'avoir un asile pour recevoir les lépreux, au moins d'après les récits des missionnaires. Cette obligation aurait été rendue nécessaire par une sorte de chantage auquel se seraient livrés les lépreux. Des lépreux mutilés et couverts de plaie se présentaient soit dans les marchés publics soit chez toute personne ayant une fête de famille et exigeaient un prélèvement au profit des malades comme eux, et en cas de refus, touchaient aux provisions ou aux aliments préparés. Il y a certainement là exagération sinon légende, au moins si l'on veut parler d'habitude générale. Mais il paraît certain que quelques mesures étaient adoptées au profit des lépreux, car nos premiers gouverneurs prirent à leur endroit quelques mesures qui ne devraient être que la continuation de mesures antérieures.

Les Annamites n'attribuent à la lèpre aucune origine, ni aucune cause particulière. Ce mal n'est pas pour eux un mal sacré. Avec leur apathie et leur insouciance, ils la subissent quand ils en sont atteints, sans rechercher autrement la raison. À moins de grandes souffrances ils ne s'affectent pas et du moins au Village des lépreux, beaucoup étaient sinon souriants du moins fort résignés.

Au lendemain de l'occupation, un arrêté du 22 août 1883 a accordé aux lépreux de l'hôpital d'Hanoï 20 piculs de riz (1.200 kg). Un deuxième arrêté du 27 janvier 1884 accorde à la Mission 130 piastres (300 francs environ) et 120 piculs de riz (720 kg) pour être distribués aux habitants du Village des lépreux. Une dernière circulaire du 15 novembre 1889 rappelle que les lépreux doivent être nourris aux frais des provinces. Mais toute cette législation a disparu. Il ne reste comme allocation que l'allocation dont j'ai parlé plus haut³.

À aucune époque, le Gouvernement français ne s'est préoccupé de rassembler et de faire soigner des malheureux. À aucune époque, les médecins du corps de santé qui, pour la plupart, estiment cette maladie contagieuse, n'ont sollicité l'internement au moins comme mesure prophylactique pour les Européens. Aucun d'entre eux n'a demandé une formation sanitaire où l'on pourrait guérir peut-être, soulager ou consoler et en tous cas certainement examiner les lépreux. Il est même pénible d'ajouter que le corps de santé a fait échouer par son opposition, en 1896, une formation de ce genre qui allait être réalisée à Hanoï en dehors de lui.

Il serait à désirer que le corps savants et l'opinion publique en France prit en main cette question pour inciter le Gouvernement local, qui n'a besoin que d'être incité, à réaliser une formation sanitaire où l'on pourrait traiter cette maladie et peut-être la guérir.

³ Il y a eu là une erreur involontaire de notre part. Les lépreux sont portés pour 8.000 piastres au budget de 1897. J'ignorais ce fait quand j'écrivis cette lettre.

Toute mesure d'internement paraîtrait devoir être acceptée par les Annamites qui [ne] demandent qu'à être déchargés du soin de pourvoir à leur nourriture personnelle.

Il est difficile d'affirmer, à défaut de statistique ou de tout autre mode de contrôle, que la lèpre soit en voie de rétrocession [*sic* : régression] ou d'extension. Cette dernière manière de voir est cependant la plus probable. Car une maladie, sinon épidémique du moins endémique ne peut disparaître qu'avec des soins médicaux ou un changement de l'habitat. D'autre part, on est effrayé du grand nombre de lépreux que l'on rencontre dès qu'on fait un recherche de ce côté.

La même incertitude existe pour établir le rapport des lépreux au reste de la population.

Le chiffre de 5 ou de 10 pour cent est possible à la rigueur, bien qu'il ne puisse être contrôlé dans l'état actuel des choses.

Des diverses variétés de la lèpre, la plus rare est la lèpre tuberculeuse, surtout la lèpre norvégienne telle quelle est décrite par Leloir. Viennent ensuite, dans l'ordre de la fréquence, la lèpre maculeuse, puis la lèpre anesthésique et enfin la lèpre mutilante.

La lèpre du Tonkin paraît avoir une évolution excessivement lente. En général, elle n'apparaît qu'après l'époque de la puberté tout en pouvant apparaître bien plus tard. Une fois établie, elle persiste pendant toute la vie qu'elle n'abrège pas ou qu'elle ne semble pas abrèger. On pourrait même presque retourner la proposition et affirmer que la lèpre est un bref de longévité. Pendant la vie, le lépreux présente des périodes d'exacerbation et de rémission. À l'époque des exacerbations, des portions d'os nécrosés déterminent une suppuration et s'éliminent par s'abcède ; ce n'est qu'aux approches de la mort que les plaies et ulcères se multiplient, que l'épiderme et le derme se détachent par place et permettent une suppuration généralisée. C'est sans doute à ce moment seul que la lèpre est contagieuse, si tant est qu'elle le soit.

D'après les cas qui ont passé sous mes yeux, la lèpre n'est pas contagieuse, au moins dans le cours ordinaire de la vie. L'inoculation faite au Japon par le médecin Arning sur la personne du Hawaïen Keanu ne prouve rien au point vue de la contagion par cette voie, si l'on admet l'influence de l'hérédité. Il a été, en effet, démontré depuis (*Archives de médecine navale*, t. 56, p. 67) que dans la généalogie de Keanu, il y avait un grand nombre de lépreux. Il est donc possible que Keanu fut destiné à devenir lépreux indépendamment de toute inoculation.

Pour en revenir au Tonkin, et en ne faisant usage que du raisonnement, si la lèpre du Tonkin était contagieuse à toute époque de la vie d'un lépreux, tout le pays le serait devenu en quelques années à défaut d'internement prophylactique. Les lépreux sont en certain nombre dans nos armées indigènes. Dans la vie civile, les lépreux sont mêlés à la population des campagnes ou aux ouvriers. Dans les maisons annamites, il règne une promiscuité sans limite. En outre, la population se nourrit mal, absorbe de réelles quantités de choux-choux (alcool non rectifié). Elle est donc en état soit de procurer, soit de recevoir la maladie. Toutes les conditions sont donc réunies pour une dispersion de la maladie et, puisqu'elle n'a pas lieu d'une façon trop rapide, il n'est pas à présumer que cette maladie soit contagieuse d'une façon générale.

Dans le groupe que j'ai visité et soigné, non seulement je n'ai jamais constaté un seul exemple probant de contagion directe, mais j'ai trouvé une foule de cas probants en sens contraire. Les notes que j'ai conservées me prouvent que tous les lépreux qui m'ont consulté n'ont jamais admis qu'ils fussent malades parce qu'ils avaient été contagionnés [*sic* : contaminés]. Dans une même famille, certains membres sont restés sains malgré trente et trente-cinq ans d'habitation commune avec d'autres membres atteints de la lèpre.

Les rapports conjugaux semblent sans influence et cela est si vrai que les Annamites se marient non seulement entre lépreux, mais également entre personnes saines et personnes lépreuses. Ces mariages mixtes n'amènent pas nécessairement les deux

époux à l'unité de maladie. Malgré une cohabitation prolongée, les époux conservent en général l'état de santé ou de maladie qu'ils avaient avant leur mariage.

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1897)

L'enfant d'un lépreux n'est pas nécessairement lépreux, du moins au Tonkin. Un mariage mixte ou même un mariage de deux lépreux peut avoir ou des enfants sains où des enfants lépreux ou même réunir ces deux catégories. Un des cas les plus probants pour moi fut le suivant. Un lépreux mourut sous mes yeux de lèpre mutilante après avoir perdu successivement ses pieds et ses mains. Or il avait un fils absolument sain, qui fut chef, pendant plusieurs années, des écuries du gouvernement et qui devint plus tard principal boy du Grand-Hôtel d'Hanoï.

En dehors de trois cas où l'on m'a affirmé que la lèpre s'était montrée dès l'âge de cinq ou six ans, toutes les déclarations des lépreux que j'ai soignés sont là pour établir que la lèpre n'apparaît chez l'Annamite qu'à 13 ou 14 ans, c'est-à-dire après la puberté. Sans nier absolument l'influence de l'hérédité, il faut donc reconnaître qu'elle n'est pas fatale et que, lorsque l'hérédité joue un rôle, elle transmet non pas une maladie dès la première enfance mais une prédisposition comme chez nous l'affection rhumatismale qui ne détermine la maladie qu'à une époque plus ou moins avancée de l'existence. Dans tous les cas, la contagion par contact n'existe pas, au moins pour les enfants, car ces derniers grouillent au Village des lépreux et se contamineraient réciproquement si la chose était possible.

En dehors du hoang-nan, strychnine préconisée par le père Lesserteur, qui n'indique pas la dose de ce remède, le traitement employé par les médecins annamites consiste en infusions dans lesquelles entrent de 10 à 30 simples ou bois du pays et de la Chine. Les pilules sont composées de même façon avec toute addition de réglisse. Presque tous ces simples et tous ses bois sont des diurétiques, des diaphorétiques ou des excitants du tube digestif.

Le remède qui, certainement, m'a donné les meilleurs résultats est sans conteste l'ichtyol. Après lui viennent les gynocardates. L'usage interne du bichlorure de mercure m'a donné quelques améliorations. Les lépreux d'Hanoï sont également très sensibles aux frictions excitantes opérées à l'aide de térébenthine, où d'alcool camphré qui amènent un soulagement à leur douleur. Il serait à désirer que l'on put les soumettre à des bains russes ou à des analogues à titre d'expérience.

Voici quelques remarques que je n'ai trouvées relatées dans aucun auteur, sans doute parce que notre lèpre diffère quelque peu de la lèpre d'autres endroits. À aucun moment, le lépreux d'Hanoï ne possède la main en griffe ou de mendiant.

La paume de la main sous laquelle les muscles atrophiés ne font plus saillie est rétractée par l'aponévrose palmaire et la peau atteinte de sclérodermie ; les doigts dont l'extrémité vient rejoindre presque cette paume forment élévation par rapport à la portion dorsale et ce, à l'union des premières et des deuxièmes phalanges.

Le pouce recourbé sur lui-même est immobilisé et implanté sur le côté de la main comme un ergot. Il ne dépasse ni la surface dorsale ni la surface palmaire de la main.

On enseigne aussi généralement que la lèpre mutilante ampute pour ainsi dire successivement les mains et les pieds de telle façon que pour la main, par exemple, les troisièmes phalanges qui portent les ongles tomberaient les premières, puis ce serait le tour des deuxièmes enfin des premières phalanges. Je n'ai pas été assez heureux pour voir cette forme classique. Par contre, voici ce que j'ai vu. Le lépreux perd tout d'abord la première phalange, c'est-à-dire la phalange la plus voisine des os de la main (métacarpe), puis la deuxième et enfin la troisième qui porte l'ongle et cela par le mécanisme suivant. La rétraction des ligaments et des aponévroses est telle que l'os de la première phalange est en quelque sorte comprimé d'abord, aminci ensuite, par une

sorte d'ostéomalacie, puis, dans une troisième phase, luxé. Il devient alors un séquestre [sic] qui se nécrose et s'élimine peu à peu vers la peau qui s'est abscédée pour lui livrer passage. La deuxième phalange vient prendre la place de la première disparue et subit le même sort. La troisième vient ensuite et sa disparition réduit enfin la main à un moignon. À ce moment, et en l'absence des commémoratifs précédents, on pourrait croire que la mutilation a agi tout autrement, mais ce serait une erreur. En effet, lorsque le moignon de la main portait encore une seule phalange, cette phalange était pourvue d'ongle : c'est donc bien la troisième phalange qui s'est rapprochée des os du métacarpe avant de disparaître à son tour.

À la plante du pied, le processus est identique, avec cette différence que les os qui disparaissent les premiers sont les trois cunéiformes, le cuboïde et le scaphoïde. Les métatarsiens chevauchent alors sur l'astralague [sic : astragale] avec une certaine inclinaison en avant, les orteils plus inclinés encore ont une direction presque perpendiculaire et les ongles des pieds apparaissent là où se trouvait autrefois la voûte plantaire. Inutile d'ajouter que le calcaneum a perdu la plupart des points osseux où s'implantaient des tendons.

A noter encore le fait suivant : les parties les plus endommagées chez les lépreux que j'ai soignés sont la tête, les mains et les pieds, c'est-à-dire toutes les parties du corps non recouvertes d'habits et exposées aux influences extérieures.

Par contre, le tronc, les bras proprement dits et les cuisses sont généralement indemnes.

En tous cas, si ces dernières parties présentent quelques déformations de la peau, on ne trouve aucune atrophie musculaire ou aucune ostéite raréfiante. Les avant-bras et les jambes forment des parties intermédiaires ordinairement plus attaquées que les précédentes mais cependant moins que la tête les mains et les pieds.

Les causes de cette maladie sont encore fort mal connues. L'habitat dans des lieux marécageux peut-être incriminé mais il n'est certes pas le seul facteur car, dans une même famille où l'habitat est commun, on trouve à la fois des lépreux et des non lépreux. L'usage de poisson avarié, de viande de porc malsain ou de maïs ou de riz altéré, bien que pouvant avoir une influence, doit être rejeté également comme facteur unique, et ce pour les mêmes raisons. Il faut y joindre un certain nombre de faits personnels, à un membre donné de l'agglomération familiale qui est frappé, le plus généralement le père de famille, tel que le travail prolongé dans des rizières ou dans des marais où l'on pêche, l'usage de l'alcool non rectifié, une prédisposition héréditaire.

Au point de vue de cette prédisposition héréditaire, il faut tenir compte que toute la population adonnée aux travaux de rizières est faible, sujette à une grande mortalité qu'elle est souvent atteintes pendant la vie de plaies dites plaies annamites rebelles à tout traitement et que la tuberculose cause parmi elle de grands ravages.

Toutes ces causes réunies doivent avoir une importance dans l'étiologie de la lèpre et étendre cette maladie en l'absence de tous soins médicaux qui pourraient l'enrayer et que nous ne procurons pas aux Annamites.

J'ajoute à ces notes évidemment bien incomplètes, l'observation suivante : à l'asile Saint-Jean de Mandalay (Birmanie), le traitement du docteur Kahne est en honneur.

Nouvelles et renseignements
(*L'Extrême-Orient*, 3 avril 1898)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 21 février 1898, rendu sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin.

M. Jollivet, docteur en médecine et docteur en droit, est chargé d'une mission ayant pour but d'étudier la lèpre au Tonkin, tant au point de vue de sa distribution géographique que de son caractère contagieux.

Il sera alloué à M. le docteur Jollivet, pendant la durée de sa mission, qui ne pourra excéder trois mois, une indemnité journalière de douze francs pour ses frais de déplacement.

M. Jollivet devra, à la fin de sa mission, adresser à l'administration un rapport où il mentionnera les mesures prophylactiques qu'il croira devoir proposer en même temps qu'un projet de léproserie.

N° 420. CIRCULAIRE relative à la mission confiée à M. le docteur Jollivet, en vue de l'étude sur la lèpre
(*Bulletin administratif de l'Annam et du Tonkin*, avril 1898, p. 532-533)

Du 1^{er} avril 1898

Le Résident supérieur au Tonkin à MM. les commandants de territoires militaires, les résidents et vice-résidents chefs de province au Tonkin

Hanoï, le 1^{er} avril 1898.

Messieurs,

Les renseignements qui me sont parvenus sur la situation des lépreux dans les territoires militaires et les provinces du Tonkin m'ont permis de constater qu'une grande amélioration pouvait être apportée à la condition de ces malheureux indigènes.

Il résulte, en effet, de l'enquête à laquelle vous avez fait procéder, que les Annamites atteints de la lèpre sont condamnés à une existence misérable, qu'ils se procurent difficilement, pour la plupart, les ressources nécessaires à leur entretien et que les soins médicaux leur font complètement défaut.

M. le gouverneur général, à qui j'ai communiqué les rapports que vous m'avez adressés à ce sujet, a décidé de faire entreprendre d'une manière plus approfondie et, en même temps, plus scientifique, l'étude de la lèpre au Tonkin. Par arrêté dont vous trouverez ci-joint copie, M. le gouverneur général a chargé M. Jollivet, docteur en médecine, d'étudier cette maladie tant au point de vue de sa distribution géographique que de son caractère contagieux, et de rechercher les moyens qui pourraient être efficacement employés pour empêcher les progrès de la lèpre et donner aux indigènes qui en sont atteints les secours de notre art thérapeutique.

M. le docteur Jollivet se propose de quitter Hanoï prochainement, pour aller visiter les principales agglomérations de lépreux que vous m'avez signalées.

Je vous prie, de vouloir bien lui donner tous les renseignements que vous serez à même de lui fournir, de lui indiquer notamment le nombre approximatif de lépreux qui habitent votre province et les endroits où ils ont l'habitude de se réunir et de lui procurer, en un mot, toutes les facilités possibles pour lui permettre de mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Conformément au désir que lui a exprimé M. le gouverneur général, M. le docteur Jollivet profitera de son voyage à travers le Tonkin, pour rechercher un emplacement favorable à l'installation d'un sanatorium. Je vous prie de vouloir bien donner à M. Jollivet les indications que vous avez sur cette question et lui faciliter ses recherches dans la mesure du possible.

Jules FOURÈS.

HANOÏ
Le nouveau village des lépreux
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1898)

Pendant assez longtemps, la route de l'Abattoir et son prolongement avaient été fort négligés par les voitures. Cet été et pendant la saison des pluies, il était bien rare de voir s'y aventurer des voitures, des pousse-pousse ou des bicyclistes.

Depuis quelques semaines, la promenade qui consiste à partir de la rue Armand Rousseau, faire l'angle à la hauteur de la grande rupture de la digue du bord du fleuve pour revenir en ville par la route de Hué semble être en faveur.

Or, nous supposons que ceux qui se sont aventurés par là ne tarderont pas à changer leur itinéraire ; car voilà le joli spectacle qui vous attend maintenant dès que vous vous trouvez sur la digue longeant le nouveau village des lépreux. Une centaine de ces malheureux sont échelonnés des deux côtés du chemin et dès qu'un promeneur est signalé, on en voit en outre sortir comme des rats de toutes les haies.

Ces lépreux étalent leurs plaies hideuses, montrent leur horrible visage, mangé en partie par les ulcères, exhibent leurs moignons et poussent des plaintes à fendre l'âme, demandant l'aumône.

Si vous êtes en voiture, ils effrayent les chevaux, à pied ils vous- entourent, vous barrent le passage, vous touchent et vous importunent jusqu'à ce que vous leur ayez jeté des sous pour essayer de vous en débarrasser ; ce qui ne réussit guère, car vingt pas plus loin, c'est à recommencer ; votre aumône n'a fait qu'exciter l'ardeur de ces misérables.

On sait que la lèpre est contagieuse, que c'est peut-être la plus affreuse des maladies qui affligent l'humanité.

Les lépreux, dans tous les pays du monde, sont isolés avec soin.

Avant l'occupation française, les lépreux ne devaient, sous aucun prétexte, sortir des lieux qui leur étaient affectés ; la loi annamite était tellement sévère à cet égard, que le lépreux pris hors de son enceinte était décapité séance tenante et on enterrait, à côté de lui, le sabre qui avait servi à son exécution.

Quelques médecins prétendent que la lèpre annamite n'est pas contagieuse ; c'est possible, mais nous leur laissons, très volontiers, le soin de le prouver.

En attendant, nous demandons avec instance qu'on prenne d'urgence des mesures pour empêcher la mendicité qui a lieu en ce moment, le contact qui peut en résulter et le spectacle effrayant qui attend les personnes qui passent aux abords de la léproserie d'Hanoï.

Le village des lépreux est organisé, il est même relativement riche.

C'est, paraît-il, la Mission qui en est chargée et qui touche pour cet objet 229 \$ par mois.

Le Protectorat subventionne les léproseries. Si cette somme n'est pas suffisante qu'on l'augmente ; car nous ne comprenons pas un hôpital dont les malades sont obligés d'implorer la charité publique pour manger.

Il y a là un gros abus ; nous pensons qu'il suffira de le signaler pour que l'autorité y mette fin.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1898)

Nous avons pu constater de visu que l'exposition des ulcères, plaies, moignons existe toujours sur la route de l'Abattoir le long du village des lépreux. Avis aux amateurs.

Au village des Lépreux
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1906, p. 1, col. 1-3)

... Profitant d'un jour de vacances, je me rendis au village des Lépreux, près de Thanh-Tri.

Depuis longtemps, on me parlait de cette léproserie ; on m'avait dit quelles plaies hideuses, quelles misères indescriptibles étaient cachées, parquées là.

Comme but de promenade, ce n'était pas, certes, très réjouissant.

Mais, est-ce que le journaliste se promène toujours pour son plaisir ?

J'aurais pu, en effet, comme d'autres, m'offrir plus récréative distraction, soit dans une partie de chasse, soit aux courses.

Mais non, je m'étais assigné cette excursion. « Aussi bien, pensai-je à part. j'en tirerai quelque profit. » Il est bien, parfois, de regarder l'humanité en bas, de s'attarder, au triste spectacle de ses misères, de ses plaies. On y trouve comme un réconfort.

J'allai donc à Thanh-Tri par la route de l'Abattoir, la route-digue qui protège Hanoi contre les inondations du fleuve.

Après une heure de voiture, j'avais franchi les 14 kilomètres qui séparent la ville de cette agglomération misérable. De la digue, on aperçoit, en arrivant, non loin du fleuve, presque en face de Batang, village célèbre par ses fours à briques et par les échouages de chaloupes, qui ont lieu fréquemment près de cet endroit, un groupement de paillotes, entouré d'une clôture de bambous verdoyants qui estompent leurs fines dentelles sur le sable gris de la rive du fleuve. Un mauvais sentier en chaussée permet d'arriver à la léproserie. À l'époque des hautes eaux, elle est isolée de la terre ferme par le fleuve Rouge qui lui forme une enceinte naturelle.

C'était quelques semaines après le typhon de 1903... Là, comme à Hanoi, il avait fait ravage Le village des lépreux affecte la forme d'un vaste rectangle, de 500 mètres sur 300 mètres de côté, environ. Des fossés remplis d'eau, même en saison sèche, en défendent l'accès, ou plutôt la sortie. On les franchit sur une passerelle faite de planches mobiles qui me rappelèrent assez bien le portique de nos écoles de Gymnastique.

Je traverse l'enceinte et pénètre dans l'enclos qui se compose de quelques terrains de culture où les malheureux, enfermés là, font pousser quelques carrés de riz et de maigres mûriers.

Mon guide m'annonce le chef de la léproserie, celui qui est chargé de diriger les quatre cents malheureux enfermés dans ce ghetto. Et je vois, se présentant à nous, une loque humaine portée à califourchon par une autre lépreux ; car ce pauvre Annamite n'a plus de pieds. Les jambes, rongées par l'effroyable ulcère, se terminent par de répugnants moignons.

Coiffé d'une casquette française, vêtu d'un vieux veston et d'un cai-kouan, le chef des lépreux a l'air intelligent, l'œil vif, la figure ouverte, une allure de bonne gaité, malgré son état lamentable.

C'est lui qui, hissé sur sa monture singulière, va nous promener à travers ce nouveau jardin des supplices.

Nous commençons la visite des cases. Quelques-unes ont un air propre de village indigène cossu. Là se trouvent les moins atteints, vivant dans des compartiments, par familles. Je m'attarde à voir des bambins que l'impitoyable mal n'a pas encore flétris ; des garçonnetts, des fillettes, aux joues colorées, aux yeux vifs, bien portants, gais comme tous les enfants de cet âge, mais d'une gaité comme atténuée, comme voilée par l'effet du hideux spectacle qui les entoure. Eux aussi, les pauvres bébés sont voués au mal affreux et dès qu'arrivera l'époque de la puberté, dès qu'ils naîtront réellement à la vie, ce sera pour commencer à mourir de l'inévitable mort lente qui a stygmatisés

leurs parents et qui les guette, petits innocents, pour les marquer, chacun à son tour, de l'indélébile et horrible empreinte. Rien n'est prenant, rien n'est angoissant dans ce spectacle de la misère, de la souffrance humaine qui s'étale là dans toute sa hideur, comme la vue de ces petits êtres chétifs auxquels le sort ne pardonnera pas...

Puis nous parcourons les cases, toutes, une par une. Tout ce que notre pauvre humanité a de plus répugnant, de plus poignant est là. Dans quelques paillo~~tes~~tes que le typhon a jetées à terre, sont comme ensevelis des êtres informes, n'ayant pas place pour se tenir debout. Mais, au reste, pourquoi ce luxe, d'une case de plus d'un mètre de hauteur pour ces affreux mutilés qui ne marchent pas, mais qui rampent, se traînant à quatre membres sur le sol, le corps imbriqué de squames hideuses qu'ils grattent constamment d'un geste automatique et résigné ? Plus loin, un sifflement se fait entendre, comme un râle d'agonie ; on croirait un mourant, agité par les derniers spasmes. Non ; c'est un pauvre martyr auquel la lèpre a rongé, en partie, l'appareil respiratoire. Il est pelotonné sur une natte, je vais le voir, tout près. À mon approche, il ouvre de grands yeux doux, des yeux où on lit l'indicible souffrance. Les larmes me viennent à ce spectacle, et pourtant je le regarde encore ; car je lis dans son regard la joie de sentir près de lui un être ami.

Son corps décharné s'agite nerveusement. Et il y a des années qu'il râle ainsi, et la mort, dit-on, n'est pas proche.

Tant pis ! Je ne puis résister à l'envie de serrer sa pauvre main parcheminée, et il me regarde encore d'un long regard de pauvre bête douloureuse....

Je continue ma promenade à travers les cases. Partout le mal affreux s'étale, ronge les pauvres corps décharnés. Partout l'horrible mutilation, le cancer infatigable poursuivant son affreuse besogne : des corps décharnés, des membres rongés, des visages dévastés, n'ayant plus expression humaine. Seuls les yeux parlent encore, s'ouvrent tout grands, tour à tour hagards et résignés, douloureux et humides, comme si ces miséreux avaient concentré toute leur énergie vitale en leurs pauvres regards qui reflètent les angoisses et les affres de ces âmes meurtries.

Que les lecteurs de *l'Avenir* me pardonnent cette répugnante description, cette relation d'une excursion qui m'a fait quelque bien.

Mais, il me semble que, parfois, il est bon de prendre contact avec la douleur humaine. Notre âme et notre esprit, souvent hautains, prennent là d'utiles de sévères leçons...

En achevant ces lignes, mon noble Hugues de Lorraine, la lettre que vous voulûtes biens m'écrire ces jours derniers me revient en mémoire, Certes, je n'ai pas votre foi, votre foi ardente que je respecte sans la partager. Mais, au moment où je quittai cet asile de la douleur, quand je vis le chef de la léproserie, l'horrible mutilé qui nous accompagnait toujours, descendre de sa monture et se rouler en boule au pied d'un mausolée qui renferme, m'a-t-on dit, quelques débris pieusement recueillis du corps d'un Annamite martyr, confesseur de la foi que vous m'avez prêchée si éloquemment en votre lettre, je n'ai pu me défendre d'un frisson et me rappeler ces mots du sublime Fou du Golgotha ! « Venez à moi, vous tous qui souffrez, et je vous soulagerai. »

VIATOR
